

Paris, le 12 avril 2010

Madame Roselyne Bachelot
Ministre de la Santé et des sports



**Claire-lise
Campion**

Sénatrice de
l'Essonne

*Vice Présidente
du Conseil Général de
l'Essonne*

Objet : ordre professionnels des infirmiers
Ref : SR/13-2010

Madame la Ministre,

La récente création d'un ordre professionnel des infirmiers à laquelle les parlementaires socialistes se sont opposés, soulève aujourd'hui des incompréhensions et même une certaine exaspération de la part de ces professionnels.

Si les infirmiers libéraux souhaitent absolument maintenir ce dispositif, ce qui ne m'apparaît pas totalement convaincant, il n'en va pas de même pour les personnels exerçant dans des établissements de soins privés ou publics. Ces derniers n'ont pas besoins de pressions disciplinaires ou déontologiques supplémentaires, mis en place par cet ordre.

En effet, les conditions d'exercice des salariés sont encadrées par des règles professionnelles d'une part, des statuts ou des conventions collectives d'autre part.

La cotisation qui devait être modeste s'élèverait en réalité à 75 euros. Ainsi, la création de l'ordre revendiquée par une minorité apparaît totalement incongrue pour nombre d'entre eux.

C'est pourquoi, je vous saurai gré afin d'éviter que la liste des contentieux s'allonge inutilement, de bien vouloir m'indiquer les mesures que vous envisagez de prendre afin de revenir sur ce point.

Certaine de l'attention que vous porterez à ma demande, et dans l'attente de votre réponse,

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'CLC', written in a cursive style.

Claire-Lise CAMPION